

et octobre. Pour le soir, entre 18 heures 30 et 19 heures 30 en septembre, octobre et mars.

Une campagne de sensibilisation mensuelle n'est pas prévue sur cette thématique tant les autres sujets sont nombreux : vitesse, alcool, distraction, chantiers, et cetera.

Mais une approche de sensibilisation par l'Agence wallonne pour la sécurité routière a été mise en avant par son communiqué de presse du 20 septembre dernier. Elle a été relayée médiatiquement. La preuve en est que vous me questionnez sur ce sujet.

Il me semble prématuré ou relativement inefficace de parler de mesure obligatoire de port de lunettes de soleil. La sensibilisation me paraît plus utile.

Si une mesure obligatoire devait être envisagée, celle-ci concernerait une modification du Code de la route et donc une compétence fédérale.

Les recommandations données par l'Agence wallonne pour la sécurité routière, dans son communiqué de presse, aux usagers de la route qui se déplaceront aux heures de pointe pendant les semaines qui viennent, sont les suivantes :

- pensez à toujours avoir une paire de lunettes de soleil avec vous que ce soit en voiture, à vélo ou à moto ;
- veillez à bien nettoyer le pare-brise, la visière pour les motards, et remplissez le réservoir de liquide lave-glace ;
- en voiture, réglez correctement le siège afin que le pare-soleil soit efficace ;
- adaptez votre vitesse : dès que l'on est ébloui, on ralentit ;
- un cas particulier est la sortie d'un tunnel : la pupille du conducteur est dilatée et il mettra quelques secondes à retrouver une vision optimale ;
- cyclistes et piétons, gardez à l'esprit que vous risquez de ne pas être vus par les automobilistes, même si, de votre côté, vous n'êtes pas gênés par le soleil.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces précisions et vos éléments de réponse.

En effet, vous êtes d'accord qu'il faut une sensibilisation, ce qui revient, entre autres, par passer par le communiqué de presse de l'Agence wallonne pour la sécurité routière.

Je pense que tous les citoyens et les conducteurs surtout ne sont pas aussi attentifs que nous, en tant que parlementaires, qui faisons le *screening* de manière régulière de la matière « sécurité routière ». Je ne suis

pas sûre que tout le monde ait vraiment bien compris ce risque-là.

C'est avec un peu de regret que je constate qu'il n'y a pas de vraie campagne de sensibilisation. J'espère que le sujet aura encore plus de visibilité via cette question parlementaire. Je vais communiquer sur ceci, en espérant que cet effet de communication puisse être prolongé. De la sorte, on pourra attirer l'attention davantage de gens sur ce qui constitue un risque sur nos routes.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LA
PROMOTION DE LA MOBILITÉ
INTERMODALE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « la promotion de la mobilité intermodale ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, ces dernières années, nous observons de plus en plus de supports vélo ou de bornes de rechargement pour véhicules électriques se trouvant aux alentours des gares belges, y compris en Région wallonne.

C'est une initiative que je salue avec vigueur. Afin de promouvoir la mobilité intermodale, nous devons compter sur une mobilité plus connectée avec une plus grande présence de supports vélo et de bornes de rechargement pour véhicules électriques auprès des terminus ou des lieux stratégiques.

Malheureusement, force est de constater qu'il n'y a toujours pas de possibilité de stationnements sûrs en ce qui concerne les vélos. C'est ce que nous vivons, par exemple, à Eupen.

Un plan stratégique élaboré par la Région wallonne afin d'équiper les terminus et les lieux stratégiques avec des supports vélo et pour les bornes de rechargement existe-t-il ?

Du côté des deux roues, il est important que ces supports soient sûrs afin de prévenir les vols et le vandalisme. C'est pour cela qu'il faut privilégier des endroits bien illuminés, protégés et accessibles pour les

cyclistes. Le cas idéal serait de les inclure au sein des pistes cyclables.

En sachant que M. le Ministre s'engage pour la promotion de la mobilité douce, je voudrais bien connaître les critères d'après lesquels cette promotion avance.

Quand pourrait-on compter sur une situation satisfaisante à plus grande échelle ?

Dans quelle mesure les TEC sont-ils impliqués dans ces efforts ? Participent-ils à une quote-part des investissements avec les communes concernées ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Madame la Députée, dans le cadre du plan Wallonie cyclable, 10 communes pilotes ont mis en œuvre une série de mesures à cet égard, notamment des emplacements de stationnement.

Les demandes sont à prendre en compte au regard du besoin et des capacités des communes et de la politique cyclable de chacune d'elles.

Le dernier appel à projets que j'ai lancé portait sur la mobilité douce et visait à soutenir financièrement la concrétisation d'aménagements en faveur des piétons, des personnes à mobilité réduite et des cyclistes. Ce programme était destiné à toutes les communes wallonnes disposant ou non d'un plan communal de mobilité.

Pour en bénéficier, on retrouvait comme conditions le développement des déplacements cyclables et cyclopiétons, soit en connexion avec le RAVeL, soit entre quartiers.

De même, une signalisation directionnelle adaptée doit permettre d'assurer la visibilité de ces itinéraires et rendre leur utilisation plus aisée.

La subvention octroyée couvrait 75 % du coût des projets avec un maximum de 100 000 euros. La subvention complémentaire est apportée par la commune.

En ce qui concerne particulièrement les abris pour vélos, chaque commune a la possibilité de faire une demande de mise en place de stationnements vélo via l'opérateur de transport de Wallonie. Il s'agit d'arceau dont le type est défini par la Région wallonne. Ceux-ci sont subventionnés à hauteur de 80 %. Si une demande similaire sortant du cadre type défini, comme des boxes, est sollicitée par la commune, le surcoût doit être pris en charge par la commune.

Enfin, les boxes vélo sécurisés et les bornes de recharge seront particulièrement pris en compte dans le cadre du Plan wallon d'investissement – PWI – ou encore dans le cadre du développement des mobipôles, ces plateformes multimodales pour personnes que la Wallonie entend développer sur la période 2019-2024.

Je suis, en effet, persuadé que nous devons soutenir ces initiatives pour favoriser l'usage du vélo électrique, encore relativement coûteux, mais qui constitue assurément l'un des modes de déplacement de la mobilité de demain.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. En effet, je pense qu'il faut se préparer au mieux. On peut ouvrir toutes les pistes possibles et pas seulement pour le vélo. Il est bien que vous parliez de ces usagers faibles également. Il est important d'agir là où, par exemple, il n'y a pas du tout de stationnement. Toutes les communes ne sont peut-être pas informées des différents moyens qui existent.

J'espère que l'on pourra trouver une solution pour les communes qui ne sont pas encore équipées sur ce point.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LES
PERSPECTIVES D'EXTENSION DU PROJET
FLEXITEC »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « les perspectives d'extension du projet FlexiTEC ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous avez abordé à plusieurs reprises le projet FlexiTEC, lancé, en 2014, par le TEC Namur-Luxembourg au sein de huit communes de son ressort territorial.

Comme vous l'indiquiez en réponse à une question écrite en mai 2017, le coût de fonctionnement de FlexiTEC était de 33 501 euros pour les années 2014, 2015 et 2016.